



AMBASSADE DE SUISSE
AU BRÉSIL

RIO DE JANEIRO, le 30 octobre 1970

Case postale 744 ZC-00
Télégrammes: AMBASUISSE
Code: A. B. C. 6^{me} édition

Réf.: 211.1 (I) - BU/rc

an	GE	GH	BJ		a/a
Date	2.11.				9.11
Visa	Que				B
EPD	2. Nov. 1970				
Ref.	S. B. 32. 11. Brés.				

C o n f i d e n t i e l

Monsieur l'Ambassadeur Pierre Micheli
Secrétaire général du Département politique

3003 - B e r n e

Soeurs Russi *Marie-Cléme*

Monsieur l'Ambassadeur,

Je tiens à vous faire savoir que, lors de mon récent séjour à Brasília, j'ai visité avec M. Jeanrenaud, notre futur agent dans la capitale brésilienne, l'Ambassadeur Carvalho e Silva, Secrétaire général de l'Itamarati.

Comme vous le savez par ma communication rapide ainsi que par ma lettre du 23 octobre, Chantal Russi a été acquittée et a regagné la maison paternelle. La note du Ministère des Relations Extérieures du 15 octobre, par laquelle celui-ci me communique que les démarches nécessaires avaient été faites auprès des autorités compétentes en vue d'éclaircir la possibilité d'une libération et du rapatriement des deux soeurs, avait été rédigée avant l'acquittement de Chantal.

Mon interlocuteur m'a dit être heureux qu'au moins un des deux cas ait été réglé d'une manière satisfaisante par le Tribunal Militaire Supérieur. Il m'a toutefois rendu attentif au fait que Chantal sera inévitablement observée par la police et les militaires et qu'elle courait le risque d'être reprise si elle recommençait à fréquenter des milieux subversifs, c.à.d. ses anciens amis. Dès lors, il conseille vivement d'encourager Chantal à retourner en Suisse, ne serait-ce que pour une année ou deux. Puisqu'elle a été acquittée, il n'y a plus aucune raison ni possibilité de l'expulser. J'écris donc à notre consulat à Bahia en le priant de s'entretenir avec Chantal et ses parents et de leur donner des conseils si cela lui paraît nécessaire.

D'autre part, M. Carvalho e Silva m'a communiqué qu'il regrettait de ne rien voir dans la presse étran-



- 2 -

gère, et en particulier dans celle de notre pays, sur l'acquiescement de Chantal après tout le bruit qui avait été créé autour de cette affaire dans le temps.

En ce qui concerne Marie-Hélène Russi, le Secrétaire général m'a assuré qu'il s'était entretenu à plusieurs reprises avec le Ministre de la Justice mais que, pour le moment, il n'était pas à même de me donner une réponse. Il n'a pas voulu me donner l'impression d'être très optimiste. Je tiens toutefois à vous rappeler que M. Sampaio, le secrétaire personnel de l'Ambassadeur Carvalho e Silva, m'avait dit que celui-ci s'occupait très activement de ce cas.

J'ai demandé au Secrétaire général de m'autoriser à en parler directement à M. Buzaid, Ministre de la Justice. L'Ambassadeur était plutôt réticent et prétend que, dans aucun autre cas, des Ambassadeurs auraient suivi une telle voie qu'il considère contraire aux moeurs diplomatiques. Il ne peut donc pas admettre une démarche auprès du Ministre, mais ne verrait pas d'inconvénient à ce que je lui fasse une visite de courtoisie et que je profite de l'occasion pour lui poser des questions sur le cas de Marie-Hélène. C'est bien ce que je compte faire dès qu'une possibilité se présentera.

Marie-Hélène se trouve maintenant depuis 14 mois en prison. Bien que son inculpation soit plus grave que celle de sa soeur Chantal, ses "délits" tombent sous l'ancienne législation qui était bien moins sévère. J'ai dès lors prié mon interlocuteur de suggérer au Tribunal de Bahia de condamner Marie-Hélène à une peine qui ne dépasserait pas de beaucoup le temps de sa détention préventive, ce qui permettrait une libération prochaine, sans ou avec expulsion. Comme il fallait le prévoir, M. Carvalho e Silva m'a dit qu'il n'avait pas le droit d'influencer la justice. J'espère toutefois qu'il utilisera cette idée.

J'ai vu également le Ministre Mafra, Secrétaire général adjoint pour les affaires de l'Europe occidentale et de l'Afrique, qui s'occupe plus particulièrement de l'affaire Russi et qui sera l'interlocuteur de M. Jeanrenaud à Brasília. Celui-ci, déjà plus agréable par nature, m'a paru beaucoup plus positif, en donnant l'impression de vouloir faire tout son possible pour trouver une solution.

--/--

- 3 -

Pour terminer, je tiens à vous dire que le Secrétaire général n'a pas encore entièrement oublié la rancune contre la Suisse, créée par le cas von der Weid. A deux reprises, il l'a fait ressortir, non sans "rogne".

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

L. L. P. Gunder